

Antananarivo, le 28 MAY 2010

**NOTE
A
TOUS**

N° 444 MFB/SG/DGD

OBJET : Rappel sur le traitement des dossiers soumis au contrôle "Valitrade"

Selon le compte-rendu qui m' a été fait, certains opérateurs relancent la société GasyNet pour certains dossiers soumis au contrôle "valitrade".

Or, aux termes des dispositions de la Note n°569 MFB/SG/DGD du 02 novembre 2009, il appartient aux inspecteurs liquidateurs d'établir un contact permanent avec la société GasyNet pour disposer de toutes les informations complémentaires relatives aux dossiers soumis au contrôle "valitrade".

Dans ces cas, les usagers ne devront plus être réorientés ni vers la société GasyNet ni vers la Division Analyse des Risques mais obtiendront toutes les informations leur intéressant au niveau des inspecteurs liquidateurs.

Ainsi, pour les dossiers en attente du résultat "valitrade", il suffira d'informer les usagers que le dossier est en cours d'étude.

Par contre, pour les dossiers faisant l'objet d'un redressement de valeur, les motifs en seront expliqués aux usagers par les inspecteurs liquidateurs, lesquels se chargeront également d'appliquer les procédures douanières y afférentes.

Je vous prie de veiller à l'application de la présente note et que toutes difficultés rencontrées me seront immédiatement signalées.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



VOLA RAZAFINDRAMIANDRA
Ramiasrasoa

